



# Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Budget des dépenses  
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-112

ISBN 0-660-61782-X

# **Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada**

## **Rapport sur les plans et les priorités**

**Pour les exercices  
2002-2003 à 2004-2005**

---

**Ministre des Finances**

# Table des matières

## Messages

Message du directeur .....	2
Déclaration de la direction .....	4

<b>Raison d'être</b> .....	5
----------------------------	---

## Plans et priorités par résultat stratégique

<u>Résultat stratégique 1</u> .....	6
<u>Résultat stratégique 2</u> .....	10
<u>Résultat stratégique 3</u> .....	11
<u>Résultat stratégique 4</u> .....	13
<u>Résultat stratégique 5</u> .....	15
<u>Résultat stratégique 6</u> .....	17

<b>Organisation</b> .....	19
---------------------------	----

<b>Annexes</b> .....	27
----------------------	----

## **Messages**

### **Message du directeur**

Le 28 octobre 2001, soit seize mois seulement après l'adoption de la loi autorisant sa création, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est devenu opérationnel.

Une première série de mesures réglementaires est entrée en vigueur le 8 novembre 2001 en ce qui a trait à la déclaration d'opérations douteuses; à la fin de février 2002, CANAFE avait reçu 1 719 déclarations d'opérations douteuses de la part d'un large éventail d'entités déclarantes.

Au cours du dernier exercice, et même depuis la promulgation de la *Loi*, nous avons canalisé nos énergies à mettre CANAFE sur pied et à le rendre fonctionnel. Plus particulièrement, nous avons établi son infrastructure, acquis la technologie requise et développé des systèmes de consignation et d'analyse des données. Une attention particulière a été apportée à la recherche, au recrutement et à la formation d'un personnel hautement qualifié pour la nouvelle organisation. De concert avec le ministère des Finances, nous avons élaboré des textes réglementaires et des lignes directrices à l'intention des entités déclarantes. Avec grand soin, nous avons mis en place des mesures visant à assurer la protection des renseignements confiés à CANAFE. Celles-ci comprennent notamment des contrôles de sécurité hautement perfectionnés en matière de technologie de l'information, des dispositifs de sécurité physique ultramodernes, un programme complet d'enquête de sécurité pour tous les employés réguliers et contractuels, ainsi que l'élaboration de systèmes et de procédures visant à assurer l'efficacité de ces mesures.

Les événements de l'automne 2001 ont mené à l'adoption, au Parlement du Canada, de la *Loi antiterroriste*. Ils ont également eu pour résultat l'ajout d'un volet aux responsabilités de CANAFE, soit celui de scruter les opérations faisant l'objet d'une déclaration dans le but de déceler celles pouvant être liées à des activités de financement du terrorisme.

Le prochain exercice en sera un de mise en œuvre et de consolidation. D'autres mesures réglementaires seront bientôt adoptées, visant à rendre obligatoire la déclaration, à CANAFE, des téléversements, des mouvements transfrontaliers d'espèces et des opérations importantes en espèces, sans oublier la déclaration des biens associés aux entités terroristes et la déclaration des opérations douteuses de financement d'activités terroristes. L'entrée en vigueur de ces différents types de déclarations se fera progressivement au cours de l'été et de l'automne 2002. Au même moment, nous mettrons en place une capacité d'analyse pour la recherche des opérations liées au financement d'activités terroristes, semblable à celle que nous avons bâtie pour le recyclage des produits de la criminalité. Que ce soit en matière de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes, nous comptons faire d'importantes communications de renseignements aux organismes d'application de la loi, au Service canadien du renseignement de sécurité, à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Nous poursuivrons également nos efforts visant à affiner nos techniques d'analyse, d'acquisition de données et de communication de renseignements.

Un aspect important de notre travail en 2002-2003 sera axé sur l'observation de la *Loi*. En effet, la prochaine ronde de mesures réglementaires mettra en vigueur l'obligation pour les entités déclarantes de mettre en œuvre un programme destiné à assurer le respect de la *Loi*. Nous conjuguerons nos efforts à ceux des plus de 180 000 entités visées par la *Loi* pour accroître le niveau de sensibilisation aux exigences de déclaration et faciliter la mise en œuvre de programmes et de pratiques efficaces en matière d'observation. Nous travaillerons également conjointement avec les autres organismes de réglementation pour maximiser l'efficacité des mesures d'observation tout en minimisant la duplication des efforts.

Trois engagements importants guideront le travail de CANAFE au cours du prochain exercice.

Dans un premier temps, nous sommes déterminés à compléter la mise en place d'une capacité analytique de haut niveau, ce qui nous permettra de retracer et d'analyser les données qui nous sont transmises en vue de déceler les opérations douteuses pouvant être liées au recyclage des produits de la criminalité ou au financement des activités terroristes.

Dans un second temps, nous avons l'intention de communiquer des renseignements utiles et de grande qualité aux organismes d'application de la loi et à d'autres autorités afin de faciliter les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes. Nous pourrions ainsi apporter une contribution importante à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Enfin, nous comptons bien respecter le caractère privé des renseignements portés à notre attention en vertu des responsabilités législatives qui nous ont été conférées par le Parlement; nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger ces renseignements d'une utilisation ou d'une divulgation non autorisée.

Le recyclage des produits de la criminalité et le terrorisme ont souvent un caractère transnational; par conséquent, des mesures d'envergure internationale sont nécessaires pour pouvoir les combattre efficacement. Le Canada est un membre engagé de la communauté internationale qui s'applique à combattre le crime organisé et le terrorisme. CANAFE s'efforcera donc d'y contribuer de manière importante. À cette fin, nous participerons activement aux rencontres internationales qui se tiennent sur la question, et nous tenterons de conclure des ententes permettant d'échanger de l'information avec des organismes d'autres pays dont les attributions sont semblables aux nôtres. Nous garderons à l'esprit l'importance de fournir des renseignements de grande qualité aux organismes d'application de la loi et la nécessité d'accroître l'impact mondial de l'application de la loi dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Le directeur  
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Horst Intscher

# DÉCLARATION DE LA DIRECTION

## *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du  
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

---

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les responsabilités, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de la divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Budget des dépenses - Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR)* sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juillet 2000, dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Les avantages qu'il procure au Canada sont la détection et la dissuasion du blanchiment d'argent.

En décembre 2001, le Parlement a adopté la *Loi antiterroriste*, ch. 41, Lois du Canada (2001). Les avantages qu'elle procure aux Canadiens et aux Canadiennes sont la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Par suite de l'adoption de la *Loi antiterroriste*, de nouvelles responsabilités ont été confiées à CANAFE. Celui-ci a respecté sa priorité immédiate qui était de se doter d'une capacité de base en matière d'analyse des déclarations d'opérations financières visant à déceler les cas de financement d'activités terroristes. Au cours de la prochaine année, il se donnera une capacité à long terme d'effectuer ce genre d'analyse. Plus précisément, CANAFE créera une unité organisationnelle spécialisée lui permettant d'exercer ses nouvelles responsabilités et d'accroître sa capacité globale de traiter un volume croissant de déclarations.

CANAFE poursuit également son importante tâche de détection et de dissuasion du blanchiment d'argent. De nouveaux règlements entreront en vigueur au cours de l'exercice 2002-2003 en ce qui a trait aux téléversements internationaux faits au moyen de la technologie SWIFT (avril 2002), aux exportations et importations transfrontalières d'espèces (juin 2002), aux opérations importantes en espèces (10 000 \$ et plus) et aux téléversements internationaux ne faisant pas appel à la technologie SWIFT (novembre 2002).



## Résultat stratégique 1 23 119 000 \$

### Analyse et évaluation des renseignements dans le but de déceler les activités et les comportements types de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Avoir accès à l'information des entités déclarantes, tel que stipulé dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi)*
- Élargir l'infrastructure actuelle de la technologie de l'information (TI) de manière à pouvoir recevoir de nouveaux types de déclarations tels que les téléversements, les exportations et importations transfrontalières d'espèces et les opérations importantes en espèces
- Affiner les systèmes analytiques afin de tenir compte à la fois du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes
- Tirer l'information pertinente des bases de données des organismes chargés de l'application de la loi et des bases de données publiques et commerciales
- Recruter, former et assurer le perfectionnement des analystes afin de bâtir une équipe d'agents de classe mondiale
- Veiller au respect des exigences en matière de déclaration, de tenue de documents et d'identification des clients qui sont énoncées dans la partie 1 de la *Loi*
- Voir à ce que les entités déclarantes aient une compréhension en profondeur des exigences de la *Loi* qui s'appliquent à elles
- Accroître le potentiel de rayonnement auprès des entités déclarantes, des associations nationales et des organismes d'autoréglementation (OAR), afin de communiquer les exigences relatives à la *Loi* et aux règlements
- Élaborer des processus efficaces visant à vérifier la qualité des déclarations reçues et à assurer le suivi nécessaire
- Conclure des partenariats efficaces avec les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial afin de garantir l'observation de la *Loi*
- Appuyer les efforts visant à assurer la collaboration de toutes les entités financières au processus de déclaration
- Recenser les entités déclarantes qui ont le plus besoin d'accroître leur niveau d'observation de la *Loi*

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Affiner et appliquer les stratégies, les méthodologies et les processus analytiques
- Améliorer les systèmes à l'appui de l'acquisition et de l'analyse des données et de la gestion de leur utilisation

- Élaborer des lignes directrices qui faciliteront la mise en œuvre, par les entités déclarantes, de toutes les exigences imposées par la *Loi*, y compris l'établissement de programmes d'observation
- Cibler et organiser des présentations, des consultations et des rencontres avec les entités déclarantes visées par la *Loi*
- Implanter un système de gestion des personnes-ressources afin de faciliter les communications et les suivis en matière d'observation avec les entités déclarantes
- Gérer un centre d'appels chargé de répondre aux demandes de renseignements des entités déclarantes
- Suivre de près le rendement fourni par les entités déclarantes en matière de déclaration (processus d'assurance de la qualité) et assurer un suivi, le cas échéant, en matière d'observation
- Conclure des ententes avec d'autres organismes de réglementation afin d'accroître la capacité de garantir l'observation de la *Loi*
- Élaborer et valider les politiques, les processus et les critères d'examen d'observation de CANAFE
- Établir et mettre en place un cadre de gestion des risques d'inobservation
- Dresser un plan d'examen
- Se préparer à l'introduction graduelle des autres types de déclarations au fur et à mesure que celles-ci prendront effet :
  - Avril 2002 : télévirements au moyen de la technologie SWIFT
  - Juin 2002 : exportations et importations transfrontalières d'espèces
  - Novembre 2002 : opérations importantes en espèces (10 000 \$ ou plus) et télévirements ne faisant pas appel à la technologie SWIFT
- Élaborer des mécanismes de gestion des risques
- Élaborer une stratégie analytique de sélection des cas qui accusent une forte probabilité de participation à des activités de recyclage des produits de la criminalité

#### Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Organismes d'application de la loi
- Procureurs généraux
- Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)
- Centre de la sécurité des télécommunications (CST)
- Organismes de réglementation fédéraux (Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et organismes provinciaux de réglementation des entités visées par la *Loi* et la réglementation connexe
- Entités déclarantes, associations nationales et organismes d'autoréglementation (OAR)
- Fournisseurs de matériel technologique
- Associations du secteur de la technologie

#### Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Volume élevé de déclarations d'opérations à analyser

- Activités de recyclage des produits de la criminalité devenant de plus en plus perfectionnées et ne cessant d'évoluer au fur et à mesure qu'apparaissent de nouvelles technologies et possibilités
- Nombre élevé d'entités déclarantes (plus de 180 000) visées par la *Loi* et la réglementation connexe, ce qui exige d'utiliser une approche coopérative avec les organismes de réglementation et les autres intervenants afin d'assurer un contrôle adéquat de l'observation
- Entrée en vigueur progressive des mesures réglementaires, ce qui oblige les entités déclarantes à relever certains défis de transition dans la mise en œuvre des exigences imposées par la *Loi*
- Autorisation de sécurité pour les employés et les entrepreneurs
- Analyse du financement des activités terroristes, ce qui exigera l'adoption de nouvelles techniques et approches, autant au niveau domestique qu'avec nos partenaires internationaux
- Nécessité de s'adresser aux risques reliés à la déclaration par voie électronique et le besoin de créer un système redondant de secours

#### Justification des choix concernant les défis et les risques

- Ajouter une nouvelle capacité d'analyse pour la détection des tendances en matière d'opérations inhabituelles
- Former et assurer le perfectionnement des analystes
- Trouver des moyens rentables d'accroître le potentiel de rayonnement auprès des entités déclarantes
- Atténuer les défis et les risques par l'établissement d'un processus de gestion des risques d'inobservation et par la conclusion de partenariats avec d'autres organismes de réglementation
- Contrôler la réception des déclarations et donner de la rétroaction en temps opportun afin d'améliorer sans cesse le processus de déclaration
- Fournir de l'information aux personnes participant au processus de réglementation en ce qui a trait aux étapes que doit franchir le groupe de la Technologie de l'information pour élaborer et mettre en œuvre des applications informatiques

#### Ressources totales affectées aux priorités

- 23 119 000 \$

#### Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Rapports de gestion périodiques faisant état du volume de déclarations reçues, des dossiers et des cas en cours d'analyse, ainsi que des questions et des problèmes ayant fait surface en matière d'observation
- Adoption d'une approche d'amélioration continue de la qualité pour la cueillette de statistiques pertinentes, comme :
  - le nombre de déclarations reçues et la qualité de celles-ci
  - le nombre et la portée des ententes de partenariat signées avec d'autres organismes de réglementation

- les examens faits par CANAFE ou d'autres organismes de réglementation, ainsi que les résultats de ceux-ci
- le nombre de suivis effectués et de points réglés
- le nombre de renvois de cas d'inobservation délibérée qui sont effectués par CANAFE aux organismes d'application de la loi
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information
- Systèmes de vérification et de contrôle de l'accès visant à surveiller l'accès aux renseignements et l'utilisation de ceux-ci par les employés
- Système de gestion de cas servant à contrôler la charge de travail et l'efficacité des processus analytiques

## **Résultat stratégique 2 857 000 \$**

**Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité**

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Mettre en oeuvre des processus de décision et d'examen

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Organismes d'application de la loi
- Procureurs généraux
- ADRC
- SCRS
- CIC
- CST
- Unités de renseignement financier (URF) d'autres pays

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Nécessité d'une prise de décision en temps opportun

Justification des choix faits concernant les défis et les risques

- Mettre en oeuvre des processus permanents d'examen et de prise de décision, de même que des processus ponctuels applicables en cas d'urgence

Ressources totales affectées aux priorités

- 857 000 \$

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Production de rapports de gestion sur les cas à l'étude et sur ceux pour lesquels la communication de renseignements est envisagée
- Dossier du Comité de divulgation sur la justification de la communication de renseignements désignés

## **Résultat stratégique 3 1 595 000 \$**

**Communication de renseignements désignés aux organismes d'application de la loi, pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes.**

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout de la capacité de communiquer, aux services de police, des renseignements sur des infractions de financement d'activités terroristes, et élargissement des organismes destinataires pour y inclure le SCRS

Priorités

- Communiquer les renseignements en temps opportun aux organismes compétents
- Bien cibler les communications sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui sont faites aux services de police compétents
- Encourager et faciliter la réception de renseignements transmis volontairement, particulièrement de la part des organismes d'application de la loi, afin de mieux cibler les communications
- Obtenir de la rétroaction sur les communications de renseignements en vue d'améliorer les processus de communication et d'analyse de ces renseignements
- Établir des processus de suivi et de conservation des renseignements ayant fait l'objet de communications
- Déterminer l'applicabilité de techniques de communication électronique de renseignements aux organismes d'application de la loi

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Appliquer le processus de communication établi pour la détermination des organismes destinataires compétents
- Consulter les organismes destinataires au sujet du processus de communication
- Exécuter les ordonnances de communication
- Rencontrer les représentants des principaux organismes d'application de la loi et autres tels que le SCRS, la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) :
  - pour les encourager à transmettre volontairement des renseignements à CANAFE
  - pour savoir s'ils sont intéressés à recevoir des communications de CANAFE, en tenant compte des ressources disponibles, des unités affectées au contrôle des produits de la criminalité et d'autres facteurs
- Communiquer avec les spécialistes en technologie de l'information des organismes destinataires
- Accroître la capacité des systèmes de gestion des cas et des personnes-ressources

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Organismes d'application de la loi aux niveaux municipal, provincial et national
- Organes représentant ces organismes, p. ex. l'Association canadienne des chefs de police
- Procureurs généraux
- ADRC

- SCRS
- CIC
- Spécialistes en technologie de l'information (TI) des organismes destinataires
- URF étrangères

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Rapidité des communications, particulièrement celles liées au financement des activités terroristes et où la prévention est une des composantes
- Utilité des renseignements communiqués aux fins des enquêtes et des poursuites
- Connaissance limitée des responsabilités de CANAFE au sein des organismes d'application de la loi
- Diversité des infrastructures techniques mises en place par les organismes destinataires

Justification des choix concernant les défis et les risques

- Consulter les organismes destinataires
- Assurer le perfectionnement des processus et des méthodes d'analyse en tirant parti de la rétroaction reçue
- Faire une meilleure utilisation des renseignements transmis volontairement par les services de police
- Assurer un meilleur ciblage des communications de CANAFE
- Créer une architecture normalisée et flexible pour la gestion des données

Ressources totales affectées aux priorités

- 1 595 000 \$

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Production de rapports de gestion sur le nombre de communications effectuées
- Mise en oeuvre d'un mécanisme de rétroaction
- Mise à jour, à partir des renseignements reçus, de la base de données de CANAFE sur l'application de la loi
- Collecte de statistiques opérationnelles sur les renseignements transmis volontairement par les organismes d'application de la loi
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information

## **Résultat stratégique 4 1 124 000 \$**

### **Établissement de relations avec des entités nationales, étrangères et internationales pour mieux faire connaître les nouvelles initiatives prises pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes**

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Adhérer au groupe Egmont (organisation informelle composée d'URF et créée dans le but d'améliorer l'échange de renseignements entre ces unités ainsi que l'expertise et le potentiel du personnel des URF)
- Établir de bonnes relations de travail avec des entités nationales et d'autres unités de renseignement financier (URF)
- Échanger les renseignements pertinents, conformément aux protocoles d'entente (PE)
- Établir des protocoles d'entente avec les organismes d'application de la loi pour obtenir l'accès aux renseignements
- Conclure des PE pour l'échange de renseignements entre les URF et les cinq pays prioritaires suivants :
  - les États-Unis d'Amérique (É.-U.)
  - la Belgique
  - les Pays-Bas
  - l'Australie
  - le Royaume Uni (R.-U.)
- Déterminer les pays cibles pour la prochaine ronde de négociation des PE
- Participer aux travaux du Groupe d'action financière (GAFI) et du Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)
- Participer aux forums du Canada et des États-Unis sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière
- Établir des liens avec les spécialistes en technologie de l'information d'autres entités nationales, étrangères et internationales

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Compléter le questionnaire d'adhésion au groupe Egmont et fournir toutes les précisions nécessaires à l'organe d'évaluation
- Promouvoir les intérêts de CANAFE aux réunions plénières et aux réunions des sous-comités du GAFI et du GAFIC
- Promouvoir les intérêts de CANAFE aux forums du Canada et des États-Unis sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière
- Consulter les organismes nationaux de renseignement et d'application de la loi
- Consulter les URF d'autres pays
- Engager des négociations avec certains pays et obtenir l'approbation ministérielle pour les PE proposés



- Participer aux travaux d'organisations internationales traitant du recyclage des produits de la criminalité
- Établir un plan et des critères pour la détermination des pays prioritaires en vue de la prochaine ronde de négociation des PE
- Compléter les lignes directrices du groupe Egmont sur l'assistance technique en appuyant la création de nouvelles URF
- Établir des liens avec les spécialistes en technologie de l'information des URF d'autres pays en collaboration avec la communauté technologique TI du groupe Egmont

#### Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Ministère des Finances, ministère du Solliciteur général, ministère des Affaires étrangères et du commerce international et ministère de la Justice
- Principales entités déclarantes et associations les représentant
- Spécialistes en technologie de l'information des organismes d'application de la loi
- URF de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis
- Groupe Egmont
- GAFI
- GAFIC
- Autres organismes gouvernementaux et organismes d'application de la loi

#### Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Succès à obtenir une adhésion formelle auprès du groupe Egmont en juin 2002
- Volonté et capacité des autres URF de conclure des accords relatifs au partage de renseignements

#### Justification des choix concernant les défis et les risques

- Adhérer au groupe Egmont, ce qui sera essentiel à l'ouverture de portes auprès de la communauté internationale
- Sélectionner des URF dans les pays avec lesquels CANAFE connaît le plus de complémentarité afin de l'aider à analyser les régions à plus hauts risques
- Établir des critères qui aideront CANAFE à mieux orienter ses efforts

#### Ressources totales affectées aux priorités

- 1 124 000 \$

#### Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Suivi des progrès réalisés dans les négociations avec les URF d'autres pays
- Suivi des activités visant à créer des liens avec les organismes nationaux d'application de la loi et d'autres entités
- Explication de la méthode de surveillance qui sera utilisée pour garantir le respect des priorités
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information TI

## **Résultat stratégique 5 1 558 000 \$**

### **Sensibilisation accrue du public et meilleure compréhension des questions relatives au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, y compris les répercussions de ces problèmes sur la société canadienne**

#### Principal changement par rapport au RPP antérieur

- L'ajout aux responsabilités du volet sur le financement des activités terroristes a nécessité la réédition des outils de communications et d'accroissement du potentiel de rayonnement qui sont destinés au grand public, aux entités déclarantes et aux autres intervenants

#### Priorités

- Préparer et produire du matériel de communications et d'accroissement du potentiel de rayonnement en vue d'informer le grand public, les entités déclarantes et les autres intervenants sur la question du recyclage des produits de la criminalité, sur la *Loi* et sur le financement des activités terroristes
- Relations avec les médias – Participer à des relations ciblées avec les médias visant les publications communautaires, divers secteurs de l'industrie et d'application de la loi
- Rendre compte au Parlement, aux autres ministères et aux partenaires internationaux en ce qui a trait aux responsabilités, aux activités et aux objectifs de CANAFE
- Évaluer les activités de communications

#### Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Brochures, feuillets d'information, bulletins, dépliants
- Foires commerciales
- Publicité
- Site Web
- Entrevues avec les médias et articles dans leurs publications
- Enquêtes, sondages d'opinion
- Rapport annuel

#### Principaux partenaires ou relations d'affaires avec d'autres organisations

- Ministère des Finances, ministère du Solliciteur général, ministère de la Justice et Bureau du Conseil privé
- ADRC
- BSIF

#### Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Défis à relever en matière de communications par suite d'événements du 11 septembre 2001 et du changement apporté subséquemment aux responsabilités
- Transfert d'une stratégie médiatique proactive à une stratégie réactive en raison de la sensibilisation accrue des médias et du public envers CANAFE, le recyclage des produits de la criminalité et le terrorisme

- Renforcement de l'accent international mis sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Ressources totales affectées aux priorités

- 1 558 000 \$

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Examen annuel des activités de communications par le biais de sondages effectués auprès des intervenants, de l'examen du taux de consultation du site Web, de sondages d'opinion et d'analyses des réactions des médias
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information TI

## **Résultat stratégique 6    12 777 000 \$**

### **Création d'un milieu de travail de classe internationale où les compétences et les contributions des employés sont valorisées et reconnues, et qui reflète la diversité culturelle et ethnique du Canada**

#### Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

#### Priorités

- Recruter des candidats prometteurs
- Établir une infrastructure afin d'appuyer les nouvelles responsabilités de CANAFE en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement du terrorisme
- Assurer la sécurité tout en protégeant les droits et libertés des personnes
- Faire une évaluation de CANAFE et de ses partenaires dans le cadre d'un processus d'examen continu
- Poursuivre l'application d'une stratégie propre à créer une organisation innovatrice de classe internationale

#### Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Déterminer les compétences clés des employés
- Promouvoir l'organisation comme un employeur de choix à chaque étape du recrutement
- Relever les pratiques exemplaires dans le domaine des ressources humaines et s'en servir comme tremplin pour devenir un employeur de choix
- Créer des espaces à bureaux dans les régions, en prenant en compte le financement du terrorisme, et y incluant les plus hauts standards de sécurité physique
- Recruter et former des spécialistes en analyse de financement du terrorisme
- Recruter et former des employés additionnels afin de bâtir une infrastructure d'appui à l'analyse du financement du terrorisme
- Assurer l'établissement d'une base financière solide et le développement d'une culture favorisant l'apprentissage continu et le perfectionnement
- Concevoir des stratégies de rémunération souples et efficaces
- Concevoir des stratégies de recrutement faisant ressortir le rôle unique et précieux des responsabilités de CANAFE
- Montrer l'importance accordée à la diversification de l'effectif
- Élaborer et mettre en œuvre un programme complet de formation professionnelle et d'apprentissage
- Utiliser les indicateurs du Cadre d'évaluation pour élaborer un système de mesure du rendement de l'organisation
- Utiliser une technologie de pointe ainsi que les possibilités offertes par le Web pour fournir des renseignements complets et en temps opportun aux gestionnaires

#### Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Gendarmerie royale du Canada

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- Secrétariat du Conseil du Trésor
- Ministère des Finances
- BSIF

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Recherche d'un ensemble unique de compétences
- Environnement concurrentiel pour les employés ayant les compétences requises
- Environnement sécuritaire nécessitant un relèvement des niveaux d'attestation de sécurité
- Responsabilités uniques pouvant présenter un intérêt accru pour les employés éventuels, mais pouvant tout aussi bien être perçues comme un inconvénient (sécurité des employés)
- Examen possible de l'administration et des activités de CANAFE, ce qui peut être perçu par les employés éventuels comme un facteur risquant de compromettre la stabilité de leur emploi
- Organisation nouvelle avec peu d'expérience et aucun antécédent permettant de mesurer et de comparer le rendement
- Présentation de CANAFE comme employeur distinct
- Choix à faire en matière des systèmes pertinents à mettre en place, compte tenu de la grande variété et de la complexité de ceux disponibles

Justification des choix concernant les défis et les risques

- Présenter CANAFE comme un employeur de choix en faisant ressortir les éléments qui le distinguent, p. ex. l'unicité de ses fonctions, l'importance des investissements dans l'apprentissage et parmi les grandes facultés intellectuelles requises
- Bâtir sa capacité interne de créer un ensemble unique de compétences en établissant son propre programme de formation de base pour le développement de ces compétences
- Appliquer un cadre d'évaluation en collaboration avec les partenaires des Initiatives nationales afin d'établir des indicateurs utiles à la mesure du rendement
- Définir les besoins courants d'information de l'organisation et procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de gestion des ressources humaines et des renseignements personnels ainsi que d'autres systèmes répondant aux besoins des gestionnaires

Ressources totales affectées aux priorités

- 12 777 000 \$

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Utilisation d'un processus de gestion du rendement pour contrôler le taux de réussite dans le placement des candidats prometteurs
- Conduite d'opérations de planification de la relève pour développer les compétences en ressources humaines et assurer l'efficacité de la transition
- Analyse des motifs de départ des employés et des taux d'attrition
- Investissement dans l'apprentissage et le perfectionnement
- Établissement de statistiques mensuelles et analyse de celles-ci en vue de juger de leur utilité au cours d'une période donnée

- Utilisation d'un processus de contrôle et d'ordonnancement des projets afin de suivre les progrès réalisés et obtenir les renseignements nécessaires à la gestion des risques

# Organisation

## Résultats stratégiques et secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques						Total
	Analyse et évaluation	Établissement de motifs raisonnables	Communication de renseignements désignés aux organismes d'application de la loi	Établissement de relations avec d'autres entités	Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du public	Création d'un milieu de travail de classe internationale	
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité	15 299 000 \$	603 000 \$	1 204 000 \$	826 000 \$	1 281 000 \$	7 117 000 \$	26 330 000 \$
Détection et dissuasion du financement des activités terroristes	7 820 000 \$	254 000 \$	391 000 \$	298 000 \$	277 000 \$	5 660 000 \$	14 700 000 \$
<b>Total</b>	<b>23 119 000 \$</b>	<b>857 000 \$</b>	<b>1 595 000 \$</b>	<b>1 124 000 \$</b>	<b>1 558 000 \$</b>	<b>12 777 000 \$</b>	<b>41 030 000 \$</b>

## Historique

### *Rôle et responsabilités*

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, chapitre 17, Lois du Canada (2000). Cette loi est devenue, par la suite, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*), soit après l'ajout du volet portant sur la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Les objectifs clés de la *Loi* sont les suivants :

1. mettre en œuvre des mesures visant à détecter et à décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et visant à faciliter les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes;
2. combattre le crime organisé en fournissant aux responsables de l'application de la loi les renseignements leur permettant de priver les criminels du produit de leurs activités illicites, tout en assurant la mise en place des garanties nécessaires à la protection de la vie privée des personnes;
3. aider le Canada à remplir ses engagements internationaux dans la lutte contre le crime organisé transnational et dans la lutte contre les activités terroristes.

La *Loi* :

1. constitue le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada;
2. impose des obligations de tenue de documents, d'identification des clients et de déclaration des opérations financières douteuses et visées par règlement à un large éventail d'institutions et d'intermédiaires financiers;
3. exige que les particuliers déclarent les importants mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Ces déclarations sont ensuite transmises à CANAFE;
4. confère le pouvoir d'édicter des règlements concernant la nature et l'ampleur de la tenue de documents, l'identification des clients et la déclaration à CANAFE, de même que le pouvoir d'assujettir d'autres entités commerciales ou activités à l'application de la *Loi*;
5. assure la protection, à un niveau élevé, des renseignements fournis à CANAFE.

Outre les déclarations d'opérations financières douteuses et visées par règlement, CANAFE peut recevoir et utiliser, en vertu de la *Loi*, des renseignements qui lui sont fournis sur une base volontaire, comme des éléments d'information confidentiels transmis par les organismes d'application de la loi et d'autres entités, ainsi que des renseignements transmis par le public, au sujet d'activités de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes.

Le ministre des Finances est responsable de CANAFE.

La *Loi* établit un juste milieu entre la protection des droits des Canadiens et des Canadiennes, en vertu de la *Charte des droits et libertés*, et les besoins des organismes d'application de la loi appelés à mener des enquêtes relativement à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes.

Au termes de la *Loi*, les responsabilités de CANAFE sont les suivantes :

- recueillir, analyser, évaluer et, le cas échéant, communiquer des renseignements jugés pertinents aux fins d'enquêtes ou de poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement d'activités terroristes;
- être autonome et indépendant de tout organisme chargé de l'application de la loi et des autres entités (c.-à-d. l'ADRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)) à qui il est autorisé à communiquer des renseignements;
- assurer la protection nécessaire aux renseignements personnels qui relèvent de lui;
- sensibiliser le public aux questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes;
- procéder à des contrôles d'application des exigences de tenue de documents et de déclaration.

En ne respectant pas l'obligation imposée par la *Loi* de déclarer les opérations financières douteuses et visées par règlement, les entités déclarantes s'exposent à des amendes sévères et à des peines d'emprisonnement. CANAFE travaillera en étroite collaboration avec les entités



déclarantes afin de les aider à mettre en place un programme de contrôle de l'observation visant à les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

Dans le but d'exercer ses responsabilités aux termes de la *Loi*, CANAFE a adopté les principes exposés ci-après :

- s'efforcer de devenir un centre d'expertise dans le domaine de l'analyse des données financières et autres en vue de pouvoir déceler les opérations douteuses liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes; s'efforcer également de mieux faire connaître et comprendre les questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes;
- veiller au respect de la vie privée des personnes et assurer la protection nécessaire aux renseignements en sa possession afin qu'ils ne fassent pas l'objet de divulgations non autorisées;
- fonctionner de façon autonome et indépendante des organismes d'application de la loi et des autres entités à qui il est autorisé à communiquer des renseignements;
- établir des liens avec les entités nationales et internationales afin de pouvoir obtenir et échanger des données et des connaissances.

### *Structure de CANAFE*

CANAFE est dirigé par un directeur, nommé par le gouverneur en conseil, qui agit à titre de premier dirigeant; il se situe au rang d'administrateur général et possède les pouvoirs conférés à ce niveau. CANAFE compte sept domaines fonctionnels : Services juridiques; Analyse du recyclage des produits de la criminalité; Analyse du financement des activités terroristes; Politiques, Planification et Affaires publiques; Liaison et Conformité; Technologie de l'information; Gestion intégrée. Chaque secteur est dirigé par un sous-directeur. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des responsabilités et des activités qui incombent à chacun des sept secteurs.

### *Services juridiques*

Les services juridiques sont fournis au Centre par un avocat général et trois conseillers juridiques qui sont des employés du ministère de la Justice.

### *Analyse du recyclage des produits de la criminalité*

Le secteur de l'Analyse du recyclage des produits de la criminalité est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres d'analyse de données et de cas permettant d'analyser les données transmises à CANAFE en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe. Le travail consiste également à analyser les renseignements reçus dans le but de repérer les opérations douteuses, à évaluer les tendances générales, les comportements inhabituels et les risques émergents, ainsi qu'à formuler des recommandations aux fins de la communication de renseignements sur le recyclage des produits de la criminalité aux organismes d'application de la loi et à d'autres organismes nationaux et internationaux.

### *Analyse du financement des activités terroristes*

Par suite de l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi antiterroriste*, les responsabilités de CANAFE ont été élargies pour inclure la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes. L'ajout de ce volet a conduit à la mise sur pied d'un nouveau secteur chargé d'analyser les données sur le financement des activités terroristes qui sont fournies par les entités déclarantes. De plus amples renseignements sur ce secteur figureront dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'exercice 2003-2004.

### *Politiques, Planification et Affaires publiques*

La section des Politiques est chargée de définir les questions stratégiques de nature politique qui doivent être traitées dans la loi, la réglementation, les lignes directrices et les procédures d'exploitation internes, comme la politique et les procédures en matière de communication de renseignements. Elle voit également à l'élaboration d'un cadre pour l'établissement et le maintien de réseaux internationaux et de relations multilatérales. Cette section s'occupe également de conclure des protocoles d'entente (PE) avec des organismes nationaux, étrangers et internationaux, en plus d'être responsable de la planification stratégique.

Par le biais de la section des Affaires publiques, CANAFE adoptera une approche stratégique en matière de communications dans le but d'informer et d'instruire ses intervenants et le public en général sur les activités qu'il mène pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger. CANAFE maintient, en outre, un site Web afin de diffuser de l'information aux entités déclarantes et aux autres groupes intéressés. Il conçoit également des produits d'action directe et des outils de formation visant à faciliter la conduite des activités de la Liaison et de la Conformité.

### *Liaison et Conformité*

Les activités de la Liaison visent essentiellement à promouvoir et à gérer des relations de travail constructives avec les entités déclarantes et les organismes d'application de la loi.

La section de la Conformité doit veiller à ce que les entités déclarantes respectent les exigences de la *Loi*. Elle travaille en étroite collaboration avec ces entités déclarantes afin d'appuyer les efforts déployés par celles-ci pour mettre en oeuvre un programme de contrôle de l'observation qui les aidera à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

### *Technologie de l'information*

Le secteur de la Technologie de l'information est chargé d'élaborer et d'appliquer des méthodes de technologie et de gestion de l'information qui appuieront les objectifs de CANAFE et en favoriseront l'atteinte. Ce secteur élabore et met en oeuvre des procédures et des mesures de contrôle visant à garantir et à protéger la sécurité de tous les renseignements, tout en assurant la transmission sûre des données entre les entités déclarantes et CANAFE. Ce secteur est également chargé de concevoir, d'actualiser et de mettre en place des systèmes de gestion de bases de données, en plus d'élaborer et de gérer des applications adaptées aux exigences des utilisateurs ultimes, qu'ils soient au sein de l'organisation ou à l'extérieur de celle-ci.

### *Gestion intégrée*

Le secteur de la Gestion intégrée est responsable des ressources humaines, des finances et de l'administration, de la sécurité et du secrétariat administratif. La section des Ressources humaines veille à ce que des systèmes, politiques et procédures adéquats soient en place en matière de ressources humaines afin de promouvoir une image d'employeur de choix pour CANAFE, de respecter les droits des employés et de favoriser leur mieux-être au sein de l'organisation.

La section des Finances et de l'Administration a pour tâche de conseiller les dirigeants de CANAFE sur tous les aspects de la gestion financière et administrative ayant trait à la planification et aux priorités stratégiques et opérationnelles.

La section de la Sécurité est chargée de concevoir des politiques et des procédures qui permettent d'assurer la protection des locaux et des systèmes d'information de CANAFE, en plus de gérer et de surveiller l'application de ces politiques et de ces procédures. Cette section veille également à ce que les employés et les autres personnes autorisées aient un accès sécuritaire aux locaux.

Le Secrétariat administratif gère le portefeuille de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP), en plus de tenir à jour la bibliothèque de CANAFE. Il assure, en outre, les services de secrétariat et de coordination de plusieurs activités de CANAFE, dont l'obligation de rendre compte au Parlement, ainsi que le maintien du système de suivi de la correspondance.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les trois priorités de la Gestion intégrée seront :

- de fournir les installations et les locaux nécessaires à l'exercice des nouvelles responsabilités de CANAFE, soit la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes;
- de veiller à la protection des renseignements communiqués à CANAFE par les entités déclarantes;
- de faire de CANAFE un employeur de choix.

### *À propos de la sécurité*

Compte tenu de la nature délicate des renseignements sous sa responsabilité, CANAFE prend la sécurité très au sérieux. Une sécurité accrue des locaux est assurée grâce à un système d'alarme électronique et à un contrôle de l'accès fonctionnant à l'aide de lecteurs de cartes et d'appareils d'identification biométrique. Le matériel informatique est protégé au moyen de pare-feu de haute sécurité et d'un contrôle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui permettent de déceler toute intrusion électronique. Les agents chargés de l'accueil empêchent l'entrée des personnes non autorisées, et les locaux sont surveillés en tout temps à l'aide de systèmes d'alarme et d'appareils vidéo en circuit fermé.

### *CANAFE en tant qu'employeur de choix*

Les employés de CANAFE sont liés par une responsabilité qui touche l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, soit la sécurité de nos collectivités. CANAFE adhère au statut d'employeur

exemplaire et qui se démarque en adaptant et en établissant des pratiques lui permettant d'attirer et de retenir des employés résolus à éliminer les activités de recyclage des produits de la criminalité et à lutter contre le financement des activités terroristes.

Afin que ses employés possèdent les compétences requises pour produire des analyses stratégiques, CANAFE est déterminé à cultiver un environnement d'apprentissage continu qui favorise l'excellence et mise sur le capital intellectuel. Une initiative clé de la stratégie d'apprentissage de CANAFE consiste à offrir un ensemble de possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage qui permet aux employés d'accéder au titre d'analyste de renseignement financier.

Il est tout aussi important pour CANAFE de veiller à ce que les renseignements personnels qu'il détient ne soient pas divulgués sans autorisation. CANAFE va continuer de recruter des employés dont la ligne de conduite est irréprochable et qui sont en mesure d'obtenir et de conserver une autorisation de sécurité élevée tout en travaillant dans un environnement hautement protégé et faisant appel à une technologie de pointe.

CANAFE va poursuivre l'atteinte de solutions ingénieuses et humaines en vue de bâtir une organisation à haut rendement, dont l'effectif est restreint, mais tout à la fois très efficace, dynamique, dévoué, informé et représentatif de la société canadienne.

## Dépenses prévues du Centre

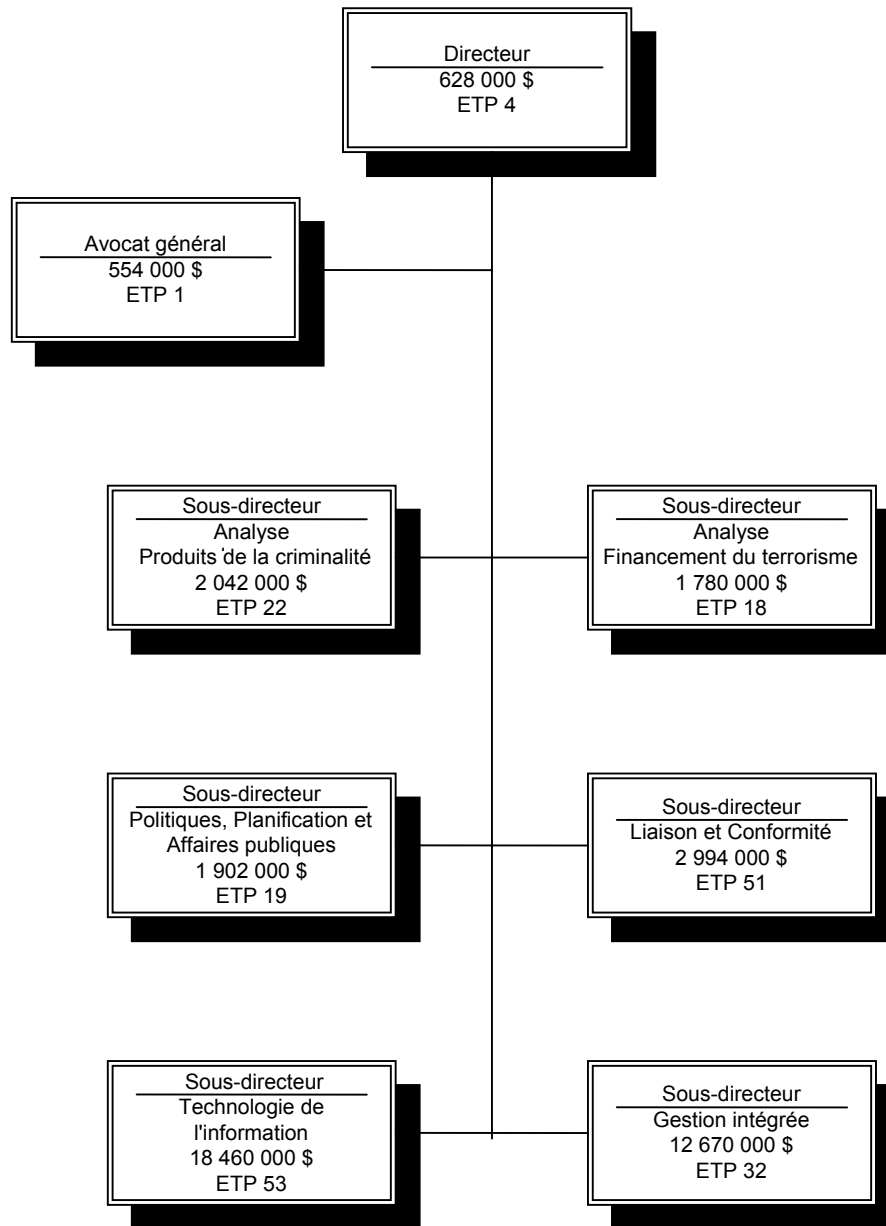
(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	<b>Dépenses prévues 2002-2003</b>	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Détection et dissuasion en matière de recyclage des produits de la criminalité	22,5	<b>26,3</b>	21,3	15,0
Détection et dissuasion en matière de financement des activités terroristes*	0,0	14,7	9,5	9,5
<b>Budget principal des dépenses (brut)</b>	22,5	<b>41,0</b>	30,8	24,5
Moins : recettes disponibles	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0
<b>Budget principal des dépenses (total)</b>	22,5	<b>41,0</b>	30,8	24,5
<b>Rajustements**</b>	13,0	<b>0,0</b>	0,0	(8,7)
<b>Dépenses nettes prévues</b>	35,5***	<b>41,0</b>	30,8	15,8
Plus : coût des services obtenus sans frais	0,5	<b>1,1</b>	1,1	1,1
<b>Coût net du programme</b>	36,0	<b>42,1</b>	31,9	16,9
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>135</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>

\* Reflète l'ajout du volet de détection et de dissuasion en matière de financement des activités terroristes aux responsabilités de CANAFE, tel que défini dans la *Loi antiterroriste*, chapitre 41, Lois du Canada (2001).

\*\* Les rajustements de 2001-2002 visent à tenir compte des autorisations obtenues depuis le dépôt du budget principal des dépenses et à inscrire les initiatives budgétaires, le budget supplémentaire des dépenses, etc. Les rajustements de 2004-2005 sont les fonds étant tenus en attendant l'approbation de l'évaluation des initiatives nationales.

\*\*\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

## Responsabilisation<sup>1</sup>



<sup>1</sup> N'inclut pas les 4 ETP fournis par le ministère de la Justice mais rémunérés par CANAFE.

## Annexes

### Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (Budget principal des dépenses plus rajustements)	41,0
<i>Plus : Services obtenus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	0
Cotisations visant la part de l'employeur au titre des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le SCT	1,1
Indemnisation des accidents du travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	0
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0
Coût net du programme pour 2002-2003	42,1

### Initiatives nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité

Les Initiatives nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité sont une entreprise coordonnée et menée par un certain nombre de partenaires importants. Les partenaires du gouvernement fédéral sont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le ministère de la Justice, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministère des Finances.

Afin de guider l'élaboration et la surveillance des Initiatives nationales, aujourd'hui et demain, le ministère des Finances a dirigé la préparation d'un cadre d'évaluation exhaustif.

Une évaluation de l'efficacité des Initiatives nationales aura lieu au cours de l'exercice 2002-2003.

Le premier rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada sera soumis au ministre des Finances pour dépôt aux deux Chambres du Parlement à l'automne 2002.

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) exige l'examen de l'application de la *Loi* dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de

l'article 72 de la *Loi*, laquelle a eu lieu le 5 juillet 2000. Un comité du Parlement sera chargé de cet examen et formulera des recommandations, qu'il présentera au Parlement, sur les modifications qui, selon lui, devraient être apportées à la *Loi* ou à ses modalités d'application.

### Initiatives collectives

<b>Initiatives collectives</b>	<b>Liste des partenaires</b>	<b>Argent alloué aux partenaires (en milliers de dollars) 2002-2003</b>	<b>Résultats prévus</b>
Initiatives nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Finances</li> <li>• Ministère de la Justice</li> <li>• Agence des douanes et du revenu du Canada</li> <li>• Citoyenneté et Immigration Canada</li> <li>• Gendarmerie royale du Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300</li> <li>• 1 200</li> <li>• 6 000</li> <li>• 700</li> <li>• 4 900</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux engagements du Canada en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité</li> <li>• Augmentation du nombre de poursuites liées au crime organisé</li> <li>• Déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et accroissement du nombre d'enquêtes liées à l'évasion fiscale</li> <li>• Refus d'accès au territoire canadien aux individus impliqués dans le recyclage des produits de la criminalité</li> <li>• Nombre accru d'enquêtes liées au crime organisé</li> </ul>



## **Autres renseignements diffusés dans Internet**

***Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité*** – Document de consultation, décembre 1999

[http://www.fin.gc.ca/toce/1999/monlaun\\_f.htm](http://www.fin.gc.ca/toce/1999/monlaun_f.htm)

***Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, chapitre 17, Lois du Canada (2000)***

[http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-22/C-22\\_4/C-22\\_cover-F.html](http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-22/C-22_4/C-22_cover-F.html)

***Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, projet de loi S-16***

[http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/S-16/S-16\\_1/90125bF.html](http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/S-16/S-16_1/90125bF.html)

***Loi antiterroriste, chapitre 41, Lois du Canada (2001)***

[http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36\\_4/C-36\\_cover-F.html](http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_4/C-36_cover-F.html)

***Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité***

[http://www.canafe.gc.ca/reg/1\\_f.asp](http://www.canafe.gc.ca/reg/1_f.asp)

**Lignes directrices concernant la déclaration**

[http://www.canafe.gc.ca/publications/guide/guide\\_f.asp](http://www.canafe.gc.ca/publications/guide/guide_f.asp)

**Personnes-ressources :**

**CANAFE  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1H7**

**Numéro de téléphone sans frais : 1 866 346-8722**

**Site Web : <http://www.canafe.gc.ca>**